Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260320-D2026030101-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026
Convocation du 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur MABBOUX Christian, le doyen des membres du Conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Représentés : 0
Absents : 0
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, Maire,
THEZE Christine, MABBOUX Christian, Adjoints,
GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin, Conseillers.
Pouvoirs : /
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : LABBÉ Émilie

Délibération 2026-03-01-01

ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11 (onze)

Bulletins blancs ou nuls : 1 (un) blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10 (dix)

Majorité absolue : 6 (six)

a obtenu :

M. BOULARD Jérémy : 10 (dix) voix.

M. BOULARD Jérémy, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

Fait le 20 mars 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

La Secrétaire de séance,
Émilie LABBÉ

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 23 MARS 2026
et de sa transmission en Préfecture le 23 MARS 2026